



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 42 - Pouvoirs : 5 - Votants : 47

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - AVET LE VEUVE E. - BELLEVIN-MUGNIER P - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BURNET C. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHATELARD A. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-FELIX D. - FILLARD X. - FOSSATI-ROYON M-H. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D.

Excusés : ANDREOLI C. - BRUILLOT S. (pouvoir à ODORICO L.) - BRUSSOZ M-C.(pouvoir à MARTIN N.) - CHAPOTOT C. (pouvoir à PIQUOT X.) - FAVRE-DEREZ R. (pouvoir à MACHEDA P.) - LARMURIER C. - VILLEMAGNE M. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y).

Absents : ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - CARRE P.. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUIILLIERE C. - CURZILLAT L. - DEMOLIS JP. - DESBIOILLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSENS P. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. - SELLECHIA M-P. - VINDRET R. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : FAVRE-FELIX D.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2018

Date d'affichage : 05/09/2018

Le Conseil Municipal :

- à 1 voix **CONTRE** et 46 voix **POUR, VALIDE** l'octroi d'une subvention à Monsieur Simon RIQUIER pour un montant de 2 000 €,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018,
- **VALIDE**, dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire 2018, **la modification du temps de travail de certains postes dans le secteur enfance-jeunesse**, selon les quotités présentées en séance,
- **VALIDE** le passage du temps de travail du poste de bibliothécaire de la commune **de 0,8 ETP à 1 ETP**,
- **APPROUVE** le recours de la commune à la médiation expérimentale du CDG74, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre de cette procédure avec le CDG74, ainsi que tout document afférent,
- **AUTORISE** de manière générale la mise en place au sein de la collectivité du service civique lorsqu'un besoin sera identifié,

- **APPROUVE** la création d'emplois non-permanents pour accroissement saisonnier d'activité : agents d'exploitation et d'entretien de la voirie affectés au déneigement,
- **APPROUVE** le déclassement du chemin rural du Champ Rond (commune déléguée des Ollières), la rétrocession partielle du chemin à Monsieur Pierre CHALLUT, et le lancement de l'enquête publique correspondante,
- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage et de concession de tréfonds (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue, lieu-dit Chez Mouthon), et **AUTORISE** la signature de la convention y afférent,
- **AUTORISE** la signature d'une convention de servitude de passage au lieu-dit « Séchenal » (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue),
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la répartition financière de l'opération dans le cadre de l'aménagement du giratoire au lieu-dit Le Chaumet (commune déléguée d'Évires) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tri-partite (avec le Département et le Grand Anancy) correspondante,
- **RETIENT**, dans le cadre du marché de fourniture de matériels informatiques pour les écoles publiques d'Aviernoz, Les Ollières et Evires, l'offre remise par la société TILT INFORMATIQUE, et pour un montant de 111 464 € HT,
- **AUTORISE** le recours aux services d'un archiviste du Centre de Gestion 74, ainsi que la signature d'une convention avec leurs services, afin de formaliser leur intervention pour la commune de Fillière,
- Et **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de location des salles communales, telles que présentées en séance.



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :